

2, Complexe Desjardins  
Porte 3000  
C.P. 216, succursale Desjardins  
Montréal Québec  
H5B 1G8

Le 28 mai 2019

**Objet : CONCOURS POUR L'OBTENTION DE LA BOURSE RENÉ-ROUX**

Chère docteure,  
Cher docteur,

Par la présente, les membres du Conseil d'administration de la Fondation vous informent de la procédure d'attribution de bourses octroyées par la Fondation.

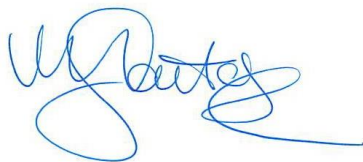
C'est sous la forme d'un concours, que les internistes en pratique et les résidents IV et V dans le programme de médecine interne générale peuvent soumettre leur candidature pour obtenir une bourse au montant maximal de 30 000 \$.

Nous vous rappelons que la **Fondation pour le progrès de la médecine interne** a été créée dans le but d'aider les internistes et futurs internistes à développer des habilités techniques et autres expertises utiles à une pratique de la médecine interne polyvalente. Cette aide prendra la forme d'une assistance financière lorsque la formation nécessaire entraîne des déboursés et/ou une perte de revenu pour l'intéressé.

Il est possible que vous planifiiez un stage de formation correspondant aux objectifs de la Fondation. Auquel cas, vous pouvez demander une assistance financière à la Fondation en envoyant une demande avant le **30 novembre 2019**. Nous vous invitons à prendre connaissance des documents ci-joints afin de connaître toutes les directives pour soumettre votre candidature.

Veuillez recevoir l'expression de mes plus sincères salutations.

Le président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Saintonge'.

Marc André Saintonge Laberge, m.d.  
Pj Principes régissant l'octroi de bourses